

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 15 février 2018

Réf : RRH/CIRCULAIRE n°05- 2018
Destinataires : collectivités et EP affiliés
Mode de transmission : courriel

Objet : Nombre de possibilités de promotions internes au titre de l'année 2018

Par la présente circulaire, le Centre de Gestion vous communique les possibilités prévisionnelles de promotions internes pour l'année 2018.

1. RAPPEL DES REGLES DE CALCULS DES POSSIBILITES DE NOMINATION

Pour rappel, le Centre de Gestion calcule les possibilités de promotion interne, chaque année, en faisant application soit des quotas réglementaires prévus par les statuts particuliers, au regard du nombre de recrutements intervenus dans les collectivités affiliées dans le cadre d'emplois pour lequel la promotion interne est ouverte, soit de la dérogation prévue aux articles 16 du décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 (catégorie A) et 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 (catégorie B).

L'article 31 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 *relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale* détermine les recrutements à prendre en compte pour l'application des quotas de promotion :

Recrutements pris en compte :

- par concours (externe, interne, sur titres, concours 3ème voie),
- par mutation externe à la collectivité ou à l'établissement ou à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés,
- par détachement,
- par intégration directe dans la fonction publique territoriale de fonctionnaires issus d'autres fonctions publiques.

Ne sont pas pris en compte :

- les mutations internes à la collectivité ou à l'établissement ou à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés,
- les renouvellements de détachement au sein du même cadre d'emplois,
- les intégrations prononcées après détachement dans le cadre d'emplois,
- les détachements ou les intégrations directes prononcées au sein d'une même collectivité ou au sein d'un même établissement,
- les nominations issues du dispositif de titularisation suite à sélections professionnelles prévu par la loi du 12 mars 2012 ,
- les transferts de personnel

Cependant, lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint pendant une période d'au moins **4 ans**, un fonctionnaire peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu (*article 30 du Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013*).

La date de départ de la période de quatre ans est celle de la dernière nomination au titre de la promotion interne ou celle de la publication du statut particulier.

2. LE CALCUL DES POSSIBILITES 2018

PROMOTIONS INTERNES 2018 – catégorie C

Grades concernés	Quotas	Possibilités prévisionnelles de promotion	CAP
AGENT DE MAITRISE <u>sans</u> examen pro.	Pas de quota	illimitées si conditions remplies	5 Avril 2018 (restreinte)
AGENT DE MAITRISE <u>avec</u> examen pro.	La moitié des nominations intervenues au titre de la promotion interne ci-dessus	Non connues à ce jour	29 novembre 2018 si le nombre de possibilités est inférieur au nombre de dossiers recevables (restreinte)

PROMOTIONS INTERNES 2018 – catégorie B

Grades concernés	Quotas	Possibilités prévisionnelles de promotion	Date de la CAP (liste aptitude)
TECHNICIEN TECHNICIEN Principal 2eme classe	1 pour 3 recrutements	2 à répartir entre le grade de technicien et le grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe	5 Avril 2018 (plénière et restreinte)
REDACTEUR REDACTEUR Principal 2eme classe	Dérogation (art. 9 décret n° 2010-329)	4 à répartir entre le grade de rédacteur et le grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5 Avril 2018 (plénière et restreinte)
ANIMATEUR	1 pour 3 recrutements	0	5 Avril 2018 (plénière)
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	1 pour 3 recrutements	0	5 Avril 2018 (plénière)

*Si le CDG est informé avant la date de la CAP d'avril de nouveaux recrutements, les possibilités de promotion seraient alors réétudiées.

PROMOTIONS INTERNES 2018 – catégorie A

Grades concernés	Quotas	Possibilités prévisionnelles de	Date de la CAP (liste aptitude)
ATTACHE à partir de la catégorie B	1 pour 3 recrutements	2	5 Avril 2018 (plénière)
INGENIEUR	1 pour 3 recrutements	1	5 Avril 2018 (plénière)
ATTACHE à partir de la catégorie A	La moitié des nominations intervenues au titre de la promotion interne de B vers A	Non connues	29 novembre 2018 (plénière)
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1 pour 3 recrutements	1	5 Avril 2018 (plénière)
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	1 pour 3 recrutements	0	5 Avril 2018 (plénière)

*Si le CDG est informé avant la date de la CAP d'avril de nouveaux recrutements, les possibilités de promotion seraient alors réétudiées.

Au terme de la date limite de réception, les services du Centre de Gestion examinent la recevabilité des dossiers transmis au regard des conditions statutaires requises et des obligations de formation de professionnalisation obligatoire.

Les dossiers seront soumis à l'avis des CAP compétentes le 5 avril prochain, lorsqu'il est requis en vue de l'établissement des listes d'aptitude.

L'ensemble des listes d'aptitude établies au titre de la promotion interne seront ensuite transmises, après avoir été rendues exécutoires, aux collectivités affiliées.

Les agents proposés, inscrits comme non-inscrits seront également informés individuellement par le Centre de Gestion.

Il appartiendra ensuite aux collectivités employeurs, qui le souhaitent, de procéder à la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude par la voie d'un arrêté individuel, dont **la date d'effet ne pourra être, ni antérieure à l'entrée en vigueur des listes d'aptitudes établies** par le Président du Centre de Gestion et à la délibération éventuelle créant le grade, ni postérieure à la durée de validité de la liste d'aptitude.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président,

Bertrand MASSOT